

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AOÛT 2022 À 17 H 00
ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
 - 2. Adoption de l'ordre du jour**
 - 3. Constatation ou révocation de l'avis de convocation**
 - 4. Groupe Accord – Offre de service/Révision Plan et règlements d'urbanisme**
 - 5. Autorisation de signature pour l'acquisition du tracteur pour le service des travaux publics**
 - 6. Période de questions**
 - 7. Levée de la séance extraordinaire**
-

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue le **22 août 2022 à 17 h 00** et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau	Monique Malo	Nil Béland
Daphné Rodgers	Ann-Marielle Tinkler	

Absence motivée : Miguel Dicaire

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Micheline Cloutier.

Assiste également à la séance Monsieur Mario Boyer, Directeur général/Greffier-trésorier.

1.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Micheline Cloutier souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-08-188

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

Constatation de l'avis de convocation

Le Directeur général/Greffier-trésorier par intérim M. Mario Boyer constate que l'avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil municipal, tel que requis par les dispositions du Code Municipal (art.#153,C.M.).

4.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-08-189

Groupe Accord – Offre de service/Révision Plan et règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Le groupe Accord pour effectuer la révision du plan et des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la présentation et les explications concernant l'offre service offerte par Le groupe Accord aux membres du conseil de la municipalité de Plaisance le 15 août 2022;

Il est proposé par Madame la conseillère Monique Malo

QUE ce conseil accepte et octroi le mandat de réalisation du Plan et des règlements d'urbanisme de Plaisance à la firme Le Groupe Accord selon l'offre présentée pour un montant forfaitaire de 19 500\$ taxes en sus;

QUE les rencontres relatives aux consultations publiques seront facturées selon le taux horaire et les frais de déplacement en fonction du nombre de rencontre (0.50\$/km);

QUE ce conseil autorise le Directeur général et Greffier-trésorier ainsi que la Mairesse à signer tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-08-190

Autorisation de signature pour l'acquisition du tracteur pour le service des travaux publics

CONSIDÉRANT la résolution #2022-03-060 acceptant l'offre présentée par la compagnie J.R. Brisson/Machinerie CH pour l'achat d'un tracteur ;

CONSIDÉRANT l'arrivée du tracteur chez le concessionnaire le 15 août 2022 ;

CONSIDÉRANT la préparation du tracteur avant la livraison ;

CONSIDÉRANT la nécessité de mandater un nouveau responsable pour la signature des documents ;

Il est proposé par Madame la conseillère Ann-Marielle Tinkler

QUE le conseil municipal mandate le Directeur général et greffier-trésorier ou la Directrice générale et greffière-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Plaisance tout document nécessaire à l'achat du tracteur New Holland.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6. Période de questions

Aucune question

7.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-08-191

Levée de la séance extraordinaire à 17 h 10

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE la séance extraordinaire soit levée.

Note : Madame Micheline Cloutier, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

« Je soussigné, Micheline Cloutier, Mairesse de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 22 août 2022.

Micheline Cloutier
Mairesse

Mario Boyer
Directeur général/Greffier-trésorier